



SCCV VILLAS MADDY

1 avenue Nocart
83400 HYERES

VILLA MADDY

**29 AVENUE DE LA GARE
83260 LA CRAU**

NOTICE DESCRIPTIVE

(Conforme à l'arrêté du 10 mai 1968)

IMMEUBLE COLLECTIF

Accession (Sauf local professionnel – Lot n°16)

Bâtiment RE2020

VILLA MADDY – NOTICE DESCRIPTIVE VEFA – COLLECTIF
VERSION DU 13/03/2024

PRÉAMBULE

La présente notice descriptive définit les travaux qui seront exécutés pour la construction d'un ensemble immobilier dénommé « VILLA MADDY » à LA CRAU (83260) au 29 avenue de la Gare.

Seront admises, de plein droit, toutes les modifications de structure et d'agencement intérieur ayant pour objet de résoudre un problème technique, de compléter ou de parfaire, soit l'effet architectural, soit l'harmonie de l'ensemble et qui seraient apportées par le constructeur en accord avec le Maître d'œuvre, en cours de travaux.

Les travaux seront exécutés suivant les règles de l'Art et les Normes en vigueur. Les conséquences des phénomènes naturels qui peuvent se produire, par suite de retraits de matériaux, tassement, fluages, dilatations... Etc. et qui accompagnent généralement les constructions après terminaison des travaux, ne pourront en aucun cas être considérés comme vices cachés ou apparents.

Si lors de l'exécution des difficultés d'approvisionnement ou de mise en œuvre, des changements d'entreprises ou de fournitures et d'une manière générale, des circonstances imprévues devaient entraîner certaines modifications aux prestations prévues au présent devis descriptif, les matériaux et équipements fournis seraient d'une qualité équivalente à ceux prévus.

Pour des raisons techniques, les canalisations et réseaux d'alimentation seront susceptibles d'être implantés en plafond ou en applique sur murs et cloisons à l'intérieur des lots privatifs. Ces servitudes ne pourront en aucun cas donner lieu à des réclamations de la part des propriétaires des locaux privatifs concernés (garage, etc. ...).

Il en sera de même pour les réseaux extérieurs, ventilations, regards de quelque nature que ce soit dans les jardins communs à jouissance privative.

Il est précisé que les marques et produits ne sont donnés qu'à titre indicatif et comparatif, la présente notice descriptive ayant été établie avant leur mise en œuvre.

TABLE DES MATIÈRES

- 1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES**
 - 1.1. Infrastructure
 - 1.2. Murs et ossature
 - 1.3. Planchers
 - 1.4. Cloisons de distribution
 - 1.5. Escaliers
 - 1.6. Ventilation
 - 1.7. Chute et grosses canalisations
 - 1.8. Toiture

- 2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS**
 - 2.1. Sols et plinthes
 - 2.2. Revêtements muraux (sauf peintures)
 - 2.3. Plafonds (sauf peintures)
 - 2.4. Menuiseries extérieures
 - 2.5. Fermetures extérieures et occultations
 - 2.6. Menuiseries intérieures
 - 2.7. Serrurerie et garde-corps
 - 2.8. Peintures
 - 2.9. Équipements intérieurs

- 3. ANNEXES PRIVATIVES**
 - 3.1. Garages en sous-sol
 - 3.2. Parkings extérieurs
 - 3.3. Caves
 - 3.4. Jardins privatifs

- 4. PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES**
 - 4.1. Hall d'entrée et palier ascenseur
 - 4.2. Circulation intérieure des étages desservant les logements
 - 4.3. Circulation des sous-sols
 - 4.4. Cage d'escalier
 - 4.5. Locaux communs et techniques

- 5. ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX**
 - 5.1. Ascenseur
 - 5.2. Alimentation en eau
 - 5.3. Alimentation en électricité
 - 5.4. Télévision

- 6. PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES**
 - 6.1. Voiries et trottoirs
 - 6.2. Espaces verts et aménagements extérieurs divers
 - 6.3. Eclairage extérieur
 - 6.4. Clôtures
 - 6.5. Portes d'accès
 - 6.6. Réseaux divers
 - 6.7. Équipements divers

1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES

1.1. INFRASTRUCTURE

1.1.1. FOUILLES ET TERRASSEMENT

Réalisés en pleine masse pour la mise à la côte des bâtiments
En trous et en rigoles pour les fondations avec soutènements éventuels
Exécutés selon BET Structure
Enlèvement des terres excédentaires

1.1.2. FONDATIONS

Selon l'étude de structure du BET Structure

1.1.3. SOUS-SOL BÂTIMENT

SANS OBJET

1.2. MURS ET OSSATURE

1.2.1. MURS DU SOUS-SOL

SANS OBJET

1.2.2. MURS DE FACADES ET PIGNONS

En voiles béton banché ou aggloméré de béton, épaisseur suivant l'étude de l'Ingénieur béton armé
Enduit de façade monocouche ou RPE finition frottasse fin
Doublage isolant composite à l'intérieur, épaisseur suivant calculs étude thermique, composé d'un panneau de polystyrène, nature et épaisseur suivant emplacement et d'une plaque de plâtre selon étude thermique (RE2020)

1.2.3. MURS EXTÉRIEURS DIVERS

En voiles béton banché ou agglomérés ciment épaisseur suivant l'étude de l'Ingénieur béton armé

1.2.4. MURS PORTEURS A L'INTÉRIEUR DES LOCAUX

En voiles béton banché, épaisseur suivant l'étude de l'ingénieur béton armé

1.2.5. MURS SÉPARATIFS ENTRE LOGEMENTS

En voiles béton banché, épaisseur suivant l'étude de l'ingénieur béton armé en respect avec la nouvelle réglementation sur l'acoustique, ou cloison en Placostil.

1.3. PLANCHERS

1.3.1. PLANCHER HAUT DU PARKING EN RDC

Plancher dalle pleine en béton, épaisseur suivant étude du BET Structure en béton armé avec isolation thermique sous les parties habitables et local professionnel selon étude du BET Thermique.

1.3.2. PLANCHER HAUT DES ÉTAGES

En dalle pleine de béton armé, épaisseur et armatures suivant étude de l'Ingénieur béton armé

Hauteur sous plafond dans les logements : environ 2m50 sol fini sauf soffites et faux plafond (hors niveau combles cf. plans de coupe), environ 2m70 pour les logements au R+1 selon plan de vente, environ 2m50 sol fini dans le local professionnel

1.4. CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1. ENTRE LES PIÈCES PRINCIPALES

Cloisons sèches type Placostil, épaisseur 72mm y compris laine de verre pour les chambres.

1.4.2. ENTRE LES PIÈCES PRINCIPALES ET PIÈCES DE SERVICE

Dito 1.4.1

1.4.3. ENCOFFREMENT

Cloisons de type Placostil avec laine de verre entre les deux plaques de plâtre

1.5. ESCALIERS

Escaliers d'immeuble en béton armé préfabriqué ou coulés sur place suivant choix du Maître d'œuvre

1.6. VENTILATION

1.6.1. VENTILATION DES LOGEMENTS

Type ventilation mécanique contrôlée simple flux

1.7. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1. CHUTE D'EAUX USÉES

Chutes en tuyaux P.V.C. passant dans des encoffrements conforme à l'étude acoustique

1.7.2. CHUTES EAUX PLUVIALES

En tuyaux P.V.C. pour les chutes

1.7.3. CANALISATIONS AU RDC

Les collecteurs E.U. seront réalisés en tuyaux P.V.C. , les collecteurs et E.P seront réalisés en P.V.C. ou Zinc selon choix de l'architecte

1.7.4. BRANCHEMENTS

Raccordement des collecteurs E.U. – E.V. sur le réseau public par canalisations enterrées en PVC type « assainissement » avec siphon réglementaire et branchement sur le collecteur public

Raccordement des collecteurs eaux pluviales sur le réseau public par canalisations enterrées en PVC avec regard de sortie du bâtiment et branchement sur le collecteur public

1.8. TOITURE

1.8.1. ÉTANCHÉITÉ ET ACCESSOIRES

Sans objet

1.8.2. SOUCHES

Souches hors toiture en maçonnerie de parpaings avec enduit bâtard ou préfabriqués et édicules suivant nécessité du projet.

1.8.3. CHARPENTE ET ACCESSOIRES

Composée de fermettes en sapin, assemblées par connecteurs acier avec tout contreventement ou entretoise nécessaires selon plan.

1.8.4. COUVERTURE ET ACCESSOIRES

Couverture en tuiles terre cuite aspect vieillie avec deux rangs de génoises en façade Nord. En façade Sud : casquette béton avec un ou deux rangs de génoises selon préconisations architecte.

2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS

2.1. SOLS ET PLINTHES

2.1.1. SOLS ET PLINTHES DES PIÈCES PRINCIPALES

Sur l'ensemble des logements :

Revêtement de sol posé sur isolant phonique en carreaux grès céram émaillé 60 x 60 selon gamme proposée. Plinthes en carrelage assorties. Pose droite.

Placards et rangements :

Revêtement de sol et plinthes dito pièces attenantes

2.1.2. SOLS ET PLINTHES DES PIÈCES DE SERVICE

Dito 2.1.1

2.1.3. SOLS DES TERRASSES ET BALCONS

Dalles sur plots 60 x 60 en grès céram selon choix de l'architecte sur les terrasses étanchées.

2.2. REVÊTEMENTS MURAUX (SAUF PEINTURES)

2.2.1. REVÊTEMENTS MURAUX DES PIÈCES DE SERVICE

Salle de bains et salle d'eau :

Revêtement en carreaux de faïence au choix du client selon gamme proposée par l'architecte toute hauteur environ à partir du sol sur les 3 cotés du bac à douche.

Cuisine :
SANS OBJET

WC :
SANS OBJET

2.3. PLAFONDS (SAUF PEINTURES)

2.3.1. PLAFOND DES PIÈCES INTÉRIEURES

Selon localisation :

Soit béton ragréé, soit faux-plafonds en plaques de plâtre fixes dans certaines pièces selon cas.

2.3.2. SOUS-FACE DES BALCONS

Béton ragréé.

2.4. MENUISERIES EXTÉRIEURES

2.4.1. MENUISERIES EXTÉRIEURES DES PIÈCES PRINCIPALES

Localisation et dimensions suivant plans :

Fenêtres et portes-fenêtres ouvrant à la française en PVC

Baie coulissante en ALU dans séjour

Double vitrage isolant selon étude thermique

2.4.2. MENUISERIES EXTÉRIEURES DES PIÈCES DE SERVICE

Dito 2.4.1

2.4.3. FENÊTRE DE TOIT

SANS OBJET

2.5. FERMETURES EXTÉRIEURES ET OCCULTATIONS

2.5.1. VOLETS ROULANTS ELECTRIQUES

Façade SUD : Volets roulants en PVC avec commande électrique

Façade NORD : Volets battants en Aluminium, sauf appartement T4.11 (Chambres 1 et 2) : Volets roulants en PVC avec commande électrique.

2.6. MENUISERIES INTÉRIEURES

2.6.1. HUISSERIES ET BÂTIS

Huisseries et bâtis métalliques.

2.6.2. PORTES INTÉRIEURES

Portes post formées.

Serrure pêne dormant ½ tour pour les portes de chambres, bec de cane à condamnation sur les salles de bains, salles d'eau et WC, bec de cane partout ailleurs.

2.6.3. PORTES PALIÈRES

Huisserie métallique – Bloc porte BP1

Porte à âme pleine avec serrure de sûreté 3 points A2P 1*, joint d'étanchéité périmétrique, seuil suisse en partie basse.

2.6.4. PLACARDS

Façades de placards coulissantes ou ouvrant à la française en mélaminé suivant plan.

2.6.5. AMÉNAGEMENT DE PLACARDS

SANS OBJET

2.6.6. ESCALIERS INTÉRIEURS

SANS OBJET

2.7. SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1. GARDE-CORPS EXTÉRIEUR

Garde-corps métalliques thermolaqués, selon choix de l'architecte.

2.7.2. GRILLES DE VENTILATION

SANS OBJET

2.7.3. SÉPARATIF DES TERRASSES

R+1 et R+2 : Mur béton toute hauteur.

R+3 : Selon plans, séparatif de terrasses en béton hauteur 2m et hauteur 1m environ en partie sud surmontée alors d'un brise vue, selon choix de l'architecte.

2.7.4. PERGOLA SUR TERRASSE

Pergola métallique, selon plan.

2.7.5. GRILLES DE DEFENSE

SANS OBJET

2.8. PEINTURES

2.8.1. PEINTURES EXTÉRIEURES (couleurs selon Permis de Construire)

Sur façade et garde-corps béton :

Peinture pliolite, RPE ou enduit hydraulique selon choix de l'architecte

En sous-face des balcons :

Peinture pliolite couleur selon choix de l'architecte

Sur serrurerie :

SANS OBJET

2.8.2. PEINTURES INTÉRIEURES (couleur blanche)

En plafond des pièces humides des logements : deux couches de peinture acrylique lisse satinée

En plafond des pièces sèches : deux couches de peinture aspect lisse mate

Sur les murs de toutes les pièces sèches des logements : deux couches de peinture lisse mate

Sur murs des pièces humides des logements, excepté la cuisine: deux couches de peinture acrylique lisse satinée

Sur mur des placards des logements : dito pièces attenantes

Sur menuiseries : deux couches de peinture

Sur portes : deux couches de peinture

Sur canalisations, tuyauteries, chutes : sur toutes canalisations apparentes intérieures non chromées, deux couches de peinture

2.9. ÉQUIPEMENTS INTÉRIEURS

2.9.1. ÉQUIPEMENTS MÉNAGERS

Pour tous les logements : arrivées d'eau froide et eau chaude avec évacuation pour évier non fourni

Sont prévus dans la cuisine : deux robinets eau froide pour l'installation future d'un lave-linge et d'un lave-vaisselle et deux évacuations avec vidange au niveau des attentes de l'évier sauf cas où le lave-linge est prévu dans la salle d'eau (voir plan)

2.9.2. ÉQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

Distribution d'eau froide :

Canalisation principale et colonne montante en tube PVC pression

Distribution en tube PER ou multicouches, avec robinet d'arrêt sur piquage dans le placard technique sur palier (compteurs non fournis – voir syndic).

Production et distribution d'eau chaude sanitaire :

Ballon thermodynamique individuel.

Évacuation :
Canalisation en PVC raccordées aux chutes.

Prise d'eau froide :
Robinet extérieur sur terrasse.

Appareils sanitaires selon plans :
De marque PORCHER ou équivalent de couleur blanche :
Bac à douche extra plat de 90 x 120 (céramique) avec parois de douche (1 châssis fixe ou 1 coulissant ou 1 ouvrant à la française suivant configuration de la salle de bain et plan) sauf dans le cas où le cercle PMR empiète sur le bac à douche (pas de possibilité de paroi sauf si renonciation à la norme PMR).
Robinetterie NF de bain/douche type mitigeur thermostatique.

Meuble simple vasque pour salle de bains ou double vasque selon plan
WC suspendus en céramique avec réservoir attenant, économiseur 3/6l et abattant double.
Robinetterie NF mitigeuse pour l'ensemble des sanitaires (meuble SDB et lave-main selon plan).

Accessoires divers :
Douchette avec flexible et barre de douche

2.9.3. ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

Type d'installation :
Entièrement encastrée, conducteurs en cuivre sous gaine plastique, points lumineux en plafond ou en applique

Puissance à desservir :
En fonction du type de logement
Équipement de chaque pièce (DCL)

Hall :

- 1 appel sonnerie palière incorporée dans le tableau
- 1 centre en plafond ou en applique commandé en simple allumage ou en va et vient selon le type de logement
- 1 prise de courant confort 10/16 A + T
- 1 portier vidéophone
- 1 détecteur avertisseur autonome de fumée

Dégagement (selon cas) :

- 1 centre en plafond ou en applique commandé en simple allumage ou en va et vient selon le type de logement
- 1 prise de courant confort 10/16 A + T

Séjour :

- 1 centre en plafond commandé en simple allumage ou va et vient selon le cas
- 5 prises de courant confort 10/16 A + T minimum (1 prise supplémentaire par tranche de 4m² au-delà de 20m²) dont 1 se trouvant à proximité immédiate de l'interrupteur
- 1 prise TV
- 1 prise téléphone type RJ 45 à côté de la prise TV

Cuisine :

- 1 centre en plafond commandé en simple allumage
- 1 sortie de fils en applique sur évier
- 4 prises de courant confort 10/16 A + T à hauteur du plan de travail (sauf cuisine inférieure ou égale à 4 m² : 3 prises de courant confort 10/16 A + T suffisent)
- 3 prises de courant spécialisées
- 2 prises de courant confort 10/16 A + T dont 1 se trouvant à proximité immédiate de l'interrupteur (sauf en cas de cuisine ouverte sur séjour 1 seule prise de courant)
- 1 sortie de câble 32 A + T (réservée à la cuisson)
- 1 prise pour hotte hauteur 1m80 au dessus de la prise 32A
- 1 prise micro-ondes

Chambres (principale et autres) :

- 1 centre en plafond commandé en simple allumage
- 1 prise de courant confort 10/16 A + T à hauteur à proximité de l'interrupteur de commande de l'éclairage en entrée de la chambre principale uniquement
- 3 prises de courant confort 10/16 A + T
- 1 prise TV
- 1 prise téléphone type RJ 45 à côté de la prise TV

Salles de bains et salle d'eau (selon type de logement) :

- 1 centre en plafond commandé en simple allumage
- 1 point lumineux en applique commandé en simple allumage pour le bandeau lumineux
- 1 prise de courant confort 10/16 A + T en dehors du volume de protection
- 1 prise de courant confort 10/16 A + T à hauteur à proximité de l'interrupteur de commande de l'éclairage en entrée de la pièce
- 1 liaison équipotentielle

WC :

- 1 centre en plafond ou en applique commandé en simple allumage
- 1 prise de courant confort 10/16 A + T à hauteur à proximité de l'interrupteur de commande de l'éclairage en entrée de la pièce.

Balcon – Loggia – Terrasse :

- 1 point lumineux
- 1 prise de courant

Nota : Selon contrainte technique, certains points lumineux en plafonds seront disposés en applique ou encastrés dans le cas de pièces équipées de faux plafonds

2.9.4. CHAUFFAGE – VENTILATION

Type d'installation :

- Salle de bain :

Sèche serviettes électrique conforme à l'étude thermique RE2020

- Chambres :

Panneaux rayonnants électriques conforme à l'étude thermique RE2020

- Séjour/cuisine :

Pompes à chaleur air/air type Mono-Split muraux.

Prise d'air frais : bouches d'entrée d'air (pouvant être dans les menuiseries extérieures ou en maçonnerie avec kit acoustique) dans les pièces principales (séjours, chambres).

2.9.5. ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉCOMMUNICATION

Télévision et téléphone :

2 prises T.V. ou téléphone dans le séjour (RJ 45)

1 prise T.V. ou téléphone dans chacune des chambres (RJ 45)

Commande d'ouverture de l'entrée de l'immeuble :

Ouverture par gâche électrique commandée par digicode et/ou vigiks et vidéophone relié à chaque appartement.

3. **ANNEXES PRIVATIVES**

3.1. **PARKINGS EN RDC**

3.1.1. MURS OU CLOISONS

Aggloméré ou béton banché

3.1.2. PLAFONDS

Dalle béton brut de décoffrage

3.1.3. SOL

Enrobés

3.1.4. VENTILATION

SANS OBJET

3.1.5. PORTE D'ACCÈS IMMEUBLE
Porte métallique basculante à commande d'ouverture télécommandée

3.1.6. ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE PRIVATIF
SANS OBJET

3.1.7. PORTES INDIVIDUELLES DES GARAGES
SANS OBJET

3.1.8. SYSTÈME DE REPÉRAGE
Parkings : Numérotation au sol sur chaque stationnement par peinture au pochoir.

3.2. PARKINGS EXTÉRIEURS
Sol en enrobés.

3.3. CAVES
Sans objet.

3.4. JARDINS PRIVATIFS
Sans objet.

4. PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES

4.1. HALL D'ENTRÉE ET PALIER ASCENSEUR

4.1.1. SOLS
Revêtement de sol en grès Céram suivant choix de l'architecte

4.1.2. PAROIS
Peinture et revêtement décoratif suivant étude de décoration de l'architecte

4.1.3. PLAFONDS
Peinture ou autre type de revêtement suivant étude décorative de l'Architecte et nécessité acoustique

4.1.4. PORTES D'ACCÈS ET SYSTÈMES DE FERMETURE
Ensemble en aluminium laqué avec vitrage de sécurité
Porte principale : ouverture par gâche électrique commandée par digicode et/ou vigiks et vidéophone relié à chaque appartement

4.1.5. ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE
Points lumineux en applique ou en plafond commandés par détecteur de présence ou interrupteur sur minuterie.

4.1.6. BOÎTES AUX LETTRES
Dans le SAS d'entrée de la résidence ou Hall selon recommandation de la Poste.

4.2. CIRCULATION INTÉRIEURE DES ÉTAGES DESSERVANT LES LOGEMENTS

4.2.1. SOL

Revêtement de sol en carreaux de céramique émaillée ou équivalent posé sur isolant phonique selon choix de l'architecte

Plinthes assorties au pourtour

4.2.2. PAROIS

Peinture décorative ou autre revêtement suivant étude décorative de l'architecte et nécessité acoustique

4.2.3. PLAFOND

Peinture ou autre revêtement suivant étude décorative de l'architecte et nécessité acoustique

4.2.4. PORTES

Portes coupe feu peintes

4.2.5. ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE

Points lumineux en applique ou en plafond commandés par détecteur de présence ou par interrupteur sur minuterie.

4.3. CIRCULATION DES SOUS-SOLS

SANS OBJET

4.4. CAGE D'ESCALIER

4.4.1. SOL

Béton avec peinture anti-poussière sur les marches et contre-marches
Les paliers seront revêtus de carrelage comme les circulations d'étage

4.4.2. PAROIS

Gouttelettes gros grains

4.4.3. PLAFOND

Gouttelettes gros grains

4.4.4. ESCALIER (MARCHES, CONTRE-MARCHES)

Béton avec peinture anti-poussière

4.4.5. PORTES

Portes coupe-feu peintes

4.4.6. ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE

Points lumineux en plafond de chaque palier avec hublots commandés sur minuterie par boutons poussoirs à voyant lumineux à raison d'un bouton par palier ou par radar de détection de nuit

4.5. LOCAUX COMMUNS ET TECHNIQUES

4.5.1. LOCAUX ORDURES MÉNAGÈRES
SANS OBJET (Point d'apport volontaire des déchets sur la voie publique)

4.5.2. AUTRES LOCAUX (Dont locaux 2 roues)
Sol : béton brut
Murs : béton brut
Fermé avec cylindre sur organigramme
Un point lumineux

5. ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX

5.1. ASCENSEUR

Ascenseur électrique desservant tous les niveaux du RDC aux étages
Portes peintes sur tous les niveaux
KIT GSM installé, abonnement à la charge du syndic

5.2. ALIMENTATION EN EAU

Comptage général :
Compteur général pour l'ensemble de la propriété. Emplacement à définir avec la compagnie concessionnaire et abonnement à souscrire par le syndic

Comptages individuels :
Seuls des manchons calibrés seront mis en place dans les placards techniques prévus à cet effet ou dans le logement. La fourniture, la pose et l'abonnement de compteurs individuels seront à souscrire, selon le cas, par le syndic ou par les acquéreurs.

Régulateur de pression :
Détendeur régulateur de pression si nécessaire

Colonne montante :
Canalisations en polyéthylène ou en PVC dans placard technique prévu à cet effet

Branchements particuliers :
Piquage sur la colonne montante avec distribution vers chaque logement

5.3. ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ

Comptage des services généraux :
Compteur(s) des parties communes placé(s) dans les placards techniques suivant plan et prescription EDF

Colonne montante :

Conducteurs placés sous fourreaux dans les placards techniques

Branchements et comptages particuliers :

Après panneaux de comptage situés dans les placards techniques, dérivations électriques, pilote et terre, sous fourreaux noyés dans la dalle jusqu'aux tableaux d'abonnés et de protection placés dans l'entrée de chaque logement

5.4. TÉLÉVISION

Antenne hertzienne

6. PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES

6.1. VOIRIES ET TROTTOIRS

6.1.1. VOIRIE D'ACCÈS ET ACCÈS PIÉTONS

Revêtement en enrobé ou autre, selon choix de l'architecte

6.2. ESPACES VERTS ET AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS DIVERS

6.2.1. PLANTATIONS :

Aménagement des espaces verts par plantation de végétaux conformes au volet paysager du permis de construire

6.2.2. ARROSAGE

Pour les parties communes uniquement : arrosage automatique par goutte sur le réseau général d'alimentation en eau

6.2.3. AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS DIVERS :

Selon permis de construire

6.3. ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR

6.3.1. ÉCLAIRAGE DES VOIRIES ET PARKINGS

Suivant localisation : soit par bornes lumineuses, soit par spots ou néons, l'ensemble étant commandé par un détecteur de mouvement ou une horloge de programmation, le tout au choix de l'architecte

6.4. CLÔTURES

Selon permis de construire en périphérie de la résidence

6.5. PORTES D'ACCÈS

6.5.1. ACCÈS

L'accès à la résidence se fera par une portes basculantes commandées par émetteur ou sas du bâtiment

6.6. RÉSEAUX DIVERS

6.6.1. EAU

Branchement sur le réseau existant

6.6.2. ÉLECTRICITÉ

Branchement sur le réseau E.D.F. existant

6.6.3. EAUX USÉES

Raccordement au collecteur existant par réseau gravitaire sur le collecteur public

6.6.4. EAUX PLUVIALES

Raccordement au bassin de rétention, débit de fuite et surverse sur collecteur existant par réseau gravitaire (ou pompe de relevage si nécessaire)

6.6.5. TÉLÉCOMMUNICATIONS

Installation raccordée au réseau existant avec les chambres de tirage nécessaires
L'immeuble sera pré-équipé de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique desservant chacun des logements

6.6.6. GAZ

SANS OBJET

6.7. ÉQUIPEMENTS DIVERS

SANS OBJET